

FRAUDE AU RIB/IBAN

COMMENT CELA SE PASSE-T-IL ?



- Une entreprise est contactée par quelqu'un prétendant être un fournisseur.
- Il peut y avoir plusieurs approches combinées : téléphone, lettre, courriel, etc.
- L'escroc demande que les données bancaires (du bénéficiaire) pour le paiement des futures factures soient modifiées. Le nouveau numéro de compte donné est contrôlé par l'escroc.

QUE FAIRE ?

Assurez-vous que vos **collaborateurs soient informés et attentifs** à ce type de fraude et sachent s'en prémunir.

Prévoyez une **procédure pour vérifier** l'authenticité des demandes de paiement (par ex. contrôle de la réalité de la prestation, historique des relations avec le fournisseur...).

Vérifiez toutes les demandes supposées émaner de vos créanciers, surtout si vous êtes invité/e à modifier leurs données bancaires pour les paiements à venir.

N'utilisez pas les données de contact reprises dans les lettre/fax/courriel demandant des modifications. Réutilisez celles de **précédents messages**.

Prévoyez un **point de contact unique dédié** auprès des sociétés auxquelles vous faites des versements **réguliers**.

EN TANT QU'ENTREPRISE



Recommandez au chargé de paiement des factures de **toujours vérifier** que celles-ci ne présentent pas d'irrégularités.

Prévoyez plusieurs personnes pour valider un paiement important.

Surveillez les informations publiées sur le site de votre entreprise et évitez de parler de vos contrats et de vos fournisseurs. Veillez à ce que vos collaborateurs limitent les informations sur la société qu'ils partagent sur les réseaux sociaux.

Mettez en place des **formations sécurité** pour votre service financier et comptable.

EN TANT QUE COLLABORATEUR



Pour les paiements au-delà d'un certain seuil, **prévoyez une procédure pour confirmer** le numéro de compte et le bénéficiaire (par ex. une réunion avec la société).

Après le paiement d'une facture, **informez le destinataire** par courriel. Par sécurité, indiquez le nom de la banque du bénéficiaire et les quatre derniers chiffres du compte utilisé.

Limitez les informations sur votre employeur **que vous partagez** sur les médias sociaux.



Rapportez toujours à la police toute tentative de fraude, même si vous n'en avez pas été victime.